Circonscription de SAINT-PIERRE 2

Ecole: JEAN HOARAU

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES Commune de SAINT-LOUIS

ANNEXE 1: Grands principes et conditions d'accueil

Le 8 juin 2020

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Protocole sanitaire

Le Protocole sanitaire, publié par le Ministère de l'Éducation nationale le 3 mai 2020, précise les **modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires** après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication.

Les entrées et les sorties seront organisées de manière échelonnée, en fonction des groupes d'élèves.

Les horaires doivent être impérativement respectés et aucun parent ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Le matériel de l'élève doit être complet car le prêt de matériel est interdit.

La récréation se fera par petits groupes, sans jeux de contact et de ballon. Les élèves ne devront pas se croiser dans les couloirs.

Les salles de classe seront réaménagées pour permettre un espacement minimum de 1 mètre de distance entre les tables. Les tables seront marquées. Les déplacements en classe seront limités et encadrés.

Le matériel pédagogique sera minutieusement choisi pour rester à usage individuel. Le matériel d'usage courant en maternelle (stylos, crayons, feutres ...) sera mis à disposition des élèves en classe.

Les enfants devront se laver très régulièrement les mains : à l'arrivée et au départ de l'école, avant et après les récréations, le repas, le passage aux toilettes, après avoir toussé ou s'être mouché. Le passage aux sanitaires sera encadré.

Toute l'école sera nettoyée et désinfectée chaque jour.

Le protocole sanitaire est **consultable en ligne** : https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-desecoles.html

Implication des parents

En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants dans les écoles.

Ainsi, vous devez notamment vous engager à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'un de vos enfants ou dans votre famille.

Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), votre enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

En cas d'absence d'un enseignant et de remplaçant, nous ne serons pas en mesure de répartir les élèves, et ce pour éviter le brassage. Nous mettrons tout en œuvre pour vous prévenir au plus tôt afin de ne pas conduire votre enfant à l'école.

Calendrier et rythme scolaire :

La date de la reprise scolaire sur la commune pour les élèves est fixée au lundi 8 juin.

Le retour à l'école sera progressif. La rentrée est échelonnée en deux phases :

- Phase 1 de la reprise des cours : du 8 juin au 12 juin pour les élèves de GS, CP et CM2
- Phase 2 : au-delà du 12 juin : élargissement aux autres niveaux de classe en fonction de la capacité d'accueil des écoles

Elèves : taille des groupes et typologies des élèves accueillis

Pour respecter les recommandations nationales et académiques en termes d'accueil et de respect des consignes sanitaires, le nombre d'élèves qui seront accueillis chaque jour dans un groupe par un enseignant est limité à :

- 10 élèves en école maternelle
- et à 12 élèves en école élémentaire.

Pour ce faire, certains élèves seront prioritairement accueillis :

- les élèves des niveaux : GS, CP, CM2 en éducation prioritaire
- les élèves fragiles et ceux qui ont eu du mal à suivre les enseignements à distance
- les **enfants des personnels** indispensables à la « **gestion de crise** » (personnel soignant, travailleurs sociaux, gendarmes, pompiers ...)
- les enfants des « personnels concourant à la réouverture des écoles » (transport, ATSEM, agents, enseignants)
- au cas par cas, les élèves porteurs d'un handicap, s'ils sont en mesure de respecter le protocole sanitaire et si l'AESH qui les accompagne est présente.
- les fratries.

Rythme scolaire

Conformément au protocole sanitaire, et au vu des contraintes en termes de limitation du brassage des élèves et de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel, le rythme scolaire pourra être alterné pour chaque groupe de manière hebdomadaire, selon la capacité d'accueil des écoles.

Ainsi, les élèves pourront être accueillis à l'école 1 jour sur 4 sur la semaine, sauf pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise et ceux des personnels concourant à la réouverture des écoles qui seront accueillis en continu.

Le **strict respect du rythme scolaire** s'imposera aux élèves et à leurs parents.

Enseignants et objectifs pédagogiques

Les enseignants « à risque » ainsi que ceux devant garder leurs enfants d'âge primaire à domicile ne reprendront pas leur service face aux élèves. Ils travailleront à distance pour assurer la continuité pédagogique auprès des élèves restés chez eux.

En termes d'organisation, les équipes pédagogiques feront leur maximum pour maintenir l'enseignant de référence face à un groupe d'élèves de sa classe (par niveau). Toutefois, l'organisation de chaque équipe dépendra au final du nombre d'enseignants présents et du nombre d'élèves à accueillir.

Les objectifs pédagogiques seront élaborés chaque semaine de manière harmonisée par niveau en équipe. Ils seront ainsi les mêmes que l'élève soit en classe ou à son domicile. Ils seront centrés sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques. Un accompagnement psychologique et des apprentissages sanitaires (rituels, charte, responsabilisation ...) seront également proposés dès la rentrée scolaire et au temps de que de besoin.

Toutes les activités pédagogiques sont repensées en termes d'hygiène : l'utilisation de matériels collectifs est proscrite, les jeux individuels sont favorisés.

Port du masque et autres protections

Conformément au protocole sanitaire, le port du masque de protection n'est pas obligatoire dès lors où la distance physique est respectée.

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Missions dévolues à la collectivité territoriale

 Restauration: repas chauds servis au réfectoire de chaque école, en respectant les règles de distanciation sociale et de non brassage des groupes. Capacité 35 élèves en élémentaire et 10 en maternelle et un seul service.

Planning des jours d'école jusqu'aux vacances de juillet

semaines du 8 juin au 3 juillet 2020

Horaires de rentrée	lundi	Mardi	jeudi	vendredi	Horaires de sortie
8h20	GS – groupe 1	GS – groupe 2	MS/PS – groupe 1	MS/PS- groupe 2	15h15
7h50	CP de Me Baret	CE1 de Me Baret	CP- groupe 1	CP- groupe 2	15h20
8h	CM1 – groupe 1	CM1– groupe 2	CE1– groupe 1	CE1– groupe 2	15h25
8h10	CM2 – groupe 1	CM2– groupe 2	CE2– groupe 1	CE2– groupe 2	15h30

Les horaires doivent être impérativement respectés et aucun parent ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'école.

l'équipe de Jean Hoarau